



REPUBLIQUE FRANCAISE

N° DP22PTIT02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

OBJET : Demande de subventions Cap relance pour des travaux de rénovation de sites scolaires (annule et remplace DP2021PTIT12)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au Président ;

Vu la délibération n° C30-07-2020-2 en date du 30 juillet 2020 relative aux délégations du Président, et plus particulièrement l'alinéa 12 : gestion financière et comptable « La sollicitation auprès des financeurs (personnes morales de droit public ou privé) de l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement en rapport avec les compétences exercées par Mellois en Poitou et la conclusion, le cas échéant, des conventions afférentes et leurs éventuels avenants » ;

Considérant l'opportunité pour la Communauté de communes Mellois en Poitou de déposer des demandes de subventions pour les travaux de rénovation de sites scolaires dans le cadre du dispositif Cap Relance proposé par le Conseil départemental des Deux-Sèvres :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux de réfection de toiture école de Brioux	31 371.00	Cap Relance 79	178 085,04
Travaux de réfection de toiture école de Celles/Belle	18 825.00		
Travaux de réfection de toiture école élémentaire de Melle	49 716.36		
Travaux de remplacement de gouttières école élémentaire de Melle	10 735.00		
Travaux de reprise de charpente école élémentaire de Melle	8 271.80		
Travaux d'installation d'une aire de jeux école de Limalonges	14 099,00		
Travaux d'installation d'une aire de jeux école de Mazières/Béronne	16 596,00		
Travaux de réfection de toiture école maternelle de Melle	32 043,00	Autofinancement	83 038,22

Travaux d'isolation de toiture école maternelle de Melle	4 760,00		
Travaux d'encapsulage de sols amiantés école maternelle de Lezay	13 026,61		
Travaux de mise aux normes des sanitaires de l'école de musique et création d'une salle	45 815,14		
Travaux de mises aux normes électriques à l'école de Melleran	5 935,82		
Travaux de remplacement de chaudière à la maternelle de Melleran	9 928,53		
TOTAL	261 123,26€	TOTAL	261 123,26€

DECIDE

Article 1 :

- De valider le plan de financement ci-dessus ;
- De solliciter les demandes de subventions afférentes ;

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- M. le trésorier ;
- M. le préfet.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services de la communauté de communes et Monsieur le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire ;

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Fait à Melle, le 02 mars 2022

Le Président

Fabrice MICHELET